



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



APPEL A IDÉES ET PROJETS ÉCONOMIE CIRCULAIRE 2021



Règlement

Initiative portée par :
ADEME-DREAL-REGION BRETAGNE

1. Éléments de contexte

Engager le territoire régional dans une dynamique positive de résilience pour vivre dans le contexte d'adaptation au changement climatique et de régénération des ressources naturelles constitue une réelle opportunité pour l'émergence d'un modèle de société sobre et solidaire.

Le développement de l'économie circulaire vise à répondre à un défi d'évolution de la conscience individuelle et collective face à la relation que nous entretenons avec l'usage des ressources naturelles. Cela nous invite à un changement structurel majeur en imaginant de nouveaux modèles d'affaires et des écosystèmes diversifiés, mieux reliés, s'appuyant sur une ambition partagée de la sobriété, créatrice de valeur et régénérant les ressources.

S'engager dans le développement de l'économie circulaire demande un changement de perspective pour adopter une vision plus systémique incluant une complémentarité entre les secteurs d'activités. Passer d'un mode de production linéaire à un mode de production circulaire incite très souvent à définir ou redéfinir la Raison d'Être et les modes d'organisation et de gouvernance. Cela nécessite d'intégrer des démarches d'accompagnement au changement pour assurer la réussite de la transformation.

L'objectif de « Zéro déchet » en 2040 validé dans la démarche BreizhCop et la tension présente sur l'accès aux matières premières ouvrent une opportunité importante et ambitieuse de réinterroger nos véritables besoins, innover dans la frugalité, observer et agir avec les ressources disponibles localement et contribuer à la dynamique de reterritorialisation de la production. Cela doit faciliter l'émergence de filières innovantes créatrices d'activités et d'emplois en activant l'interdisciplinarité, les processus d'intelligence collective et la coopération.

L'assemblée régionale a approuvé en 2020 plusieurs documents structurants pour booster le développement de l'économie circulaire :

- le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) qui coordonne l'ensemble des actions de prévention et de gestion des déchets menées par l'ensemble des acteurs du territoire.
- la feuille de route bretonne pour l'économie circulaire (FREC bretonne) pour la période 2020-2023, élaborée en partenariat avec l'ADEME et la DREAL. Il s'agit d'une série de 22 actions, dont fait partie cet appel à idées et projets, visant à mobiliser les acteurs en faveur d'un essor de l'économie circulaire en Bretagne.
- la stratégie recherche innovation S3 2021-2027 qui constitue un puissant outil de transformation des secteurs économiques vers l'adaptation aux changements climatiques pour un territoire plus résilient. L'axe transversal entend répondre aux enjeux d'une transition systémique (sociale et citoyenne, numérique, industrielle et écologique). Il s'agit de faciliter l'émergence des innovations à impacts positifs et/ou low-tech.

Ces trois démarches s'inscrivent pleinement dans le cadre de la loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire) du 10 février 2020 qui entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver voire régénérer les ressources naturelles. Enfin, pour faire face à la crise de la Covid, le gouvernement a impulsé, en septembre dernier, un plan de relance historique de 100 milliards d'euros afin de redresser rapidement et durablement l'économie française. Ce plan de relance vient donc consolider les budgets et moyens financiers existants sur le sujet. Il se traduit notamment par un abondement du fonds « économie circulaire » de l'ADEME.

Les partenaires Ademe, Région Bretagne et Dreal accompagnent la mise en œuvre des projets en matière de Transition Énergétique et Écologique auprès des acteurs économiques, associations et territoires via de multiples dispositifs.

2. Objectifs de l'appel à idées et projets (AAIP)

A) Les enjeux :

- Poursuivre et faciliter la dynamique de développement d'initiatives et de projets sur le champ de l'économie circulaire ;
- Faciliter l'accès des porteurs de projets aux différents dispositifs d'accompagnement existants qu'ils soient techniques ou financiers

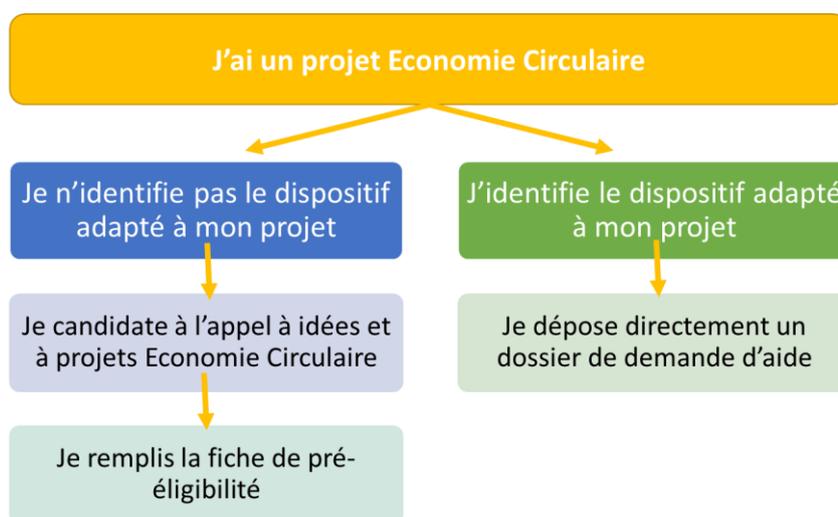
Les trois partenaires sont bien conscients de la difficulté pour les porteurs de projet de se repérer dans l'«écosystème économie circulaire» comprenant à la fois un grand nombre d'acteurs et des dispositifs de soutien multiples et évolutifs.

L'objectif de cet AAIP est bien **d'aiguiller les candidats vers les dispositifs les plus adaptés à leur projet**. Il vient donc en complément et soutien des Appels à Projets (thématiques existants portés par de nombreux partenaires).

Aussi, les porteurs qui identifient déjà les dispositifs appropriés à leur projet sont invités à candidater directement auprès de ces dispositifs dédiés dès lors que ceux-ci remplissent les critères d'éligibilité.

En dehors d'orienter vers une demande d'une aide financière, cet AAIP doit par ailleurs permettre aux porteurs de projets de bénéficier d'un soutien technique de la part de l'ADEME, du Conseil Régional et de la DREAL.

Pour les projets au stade de «l'idée» (décrite ci-après), un accompagnement spécifique pourra également être apporté aux candidats pour les aider à passer de l'idée au projet.



B) Un dispositif adapté à l'état d'avancement des projets :

Deux typologies de dossiers pourront être présentés dans le cadre de l'AAIP économie circulaire selon le degré de maturité du projet.

1/ Phase « idée » :

Il s'agit de projets en cours de structuration pour lesquels un appui (mise en réseau avec des structures d'accompagnement et / ou d'expertise, recherche de partenaires, visibilité, montée en compétence sur la gouvernance de coopération dans un collectif de structures...) pourra être apporté par les partenaires du dispositif.

Nous serons attentifs à ce que votre demande puisse aboutir à la présentation d'un projet si l'idée présentée est jugée compatible avec les objectifs du présent AAIP.

2/ Phase « projet »

Le projet est prêt à être engagé; Il a principalement besoin d'accompagnement technique, logistique, méthodologique et/ou financier (phase étude et/ou investissement).

3. Mon projet est-il éligible ?

A) Nature du porteur de projet :

L'AAIP est ouvert aux candidats ayant une structure juridique implantée en Bretagne ou un établissement ou une succursale en Bretagne :

- Entreprises ou regroupement d'entreprises privées ou publiques-privées : clubs d'entreprises (zones d'activités ou sur un autre périmètre)
- Associations ou fédérations d'associations
- Groupements multi-acteurs : dans ce cadre, une structure «chef de file» devra être désignée (y compris Collectivité).

Pour l'appel à idées, une candidature peut être déposée par une personne ou un collectif de personnes (avec réflexion avancée sur une future structure juridique).

B) Périmètre :

L'AAIP s'adresse aux porteurs d'idées ou de projets souhaitant soutenir ou développer une activité économique sur le territoire breton et est conçu autour des thèmes suivants:

- Éco-conception & Fin d'usage - Production durable
- Économie de la coopération et de la fonctionnalité & changement de modèle économique
- Dynamique territoriale : amorcer des filières à partir d'initiatives locales
- Allongement de la durée d'usage : réemploi, réparation, réutilisation
- Gestion des biodéchets des acteurs économiques
- Développement des Low Tech & des démarches bio-inspirées
- Innovation organisationnelle : gouvernance de coopération multi-acteurs

Sont notamment attendus, dans le cadre du plan de relance, les projets traitant des sujets liés au recyclage du plastique et des autres matières, à l'intégration de matière première recyclée, à la réduction et substitution des emballages.

Les thèmes suivants ne rentrent pas dans le champ de cet AAIP :

- Projets en lien avec la transition énergétique (Combustible Solide de Récupération, méthanisation, énergies renouvelables, smart grids...),
- Projets en lien avec la mobilité et le transport.

4. Comment fonctionne l'AAIP ?

Étape 1 : fiche de pré éligibilité

Les projets peuvent être déposés au « au fil de l'eau » c'est-à-dire tout au long de l'année 2021.

Dans un premier temps, une fiche de pré-éligibilité devra être remplie en ligne au lien suivant :

https://aides.bretagne.bzh/aides/#/crbr/connecte/F_SERES_AAIP_PE/depot/simple

Dans un premier temps le porteur de projet est invité à créer un compte avant de pouvoir compléter la fiche de pré-éligibilité.

Cette fiche, synthétique, doit permettre une analyse rapide de votre dossier afin de vous orienter le plus en amont possible vers les dispositifs adaptés.

À ce stade, il n'y a pas besoin de remplir, préalablement, différentes pièces et formulaires administratifs.

Étape 2 : analyse et aiguillage

À l'issue de l'analyse de la fiche de pré-éligibilité par les équipes de l'ADEME, de la Région Bretagne et de la DREAL, le porteur de projet pourra ainsi :

- Être orienté vers un dispositif d'accompagnement technique (expertise d'un des partenaires, conseiller à la création d'entreprise, incubateurs ...)
- Être sollicité pour apporter des informations complémentaires au projet afin de mieux identifier les perspectives de soutien envisageables
- Être orienté vers un dispositif d'accompagnement financier adapté (de l'ADEME, des services de la Région, de la Banque publique d'investissement...) pour déposer un dossier de demande d'aide
- Être refusé, si les partenaires estiment que le projet ne répond pas aux objectifs de l'AAIP.

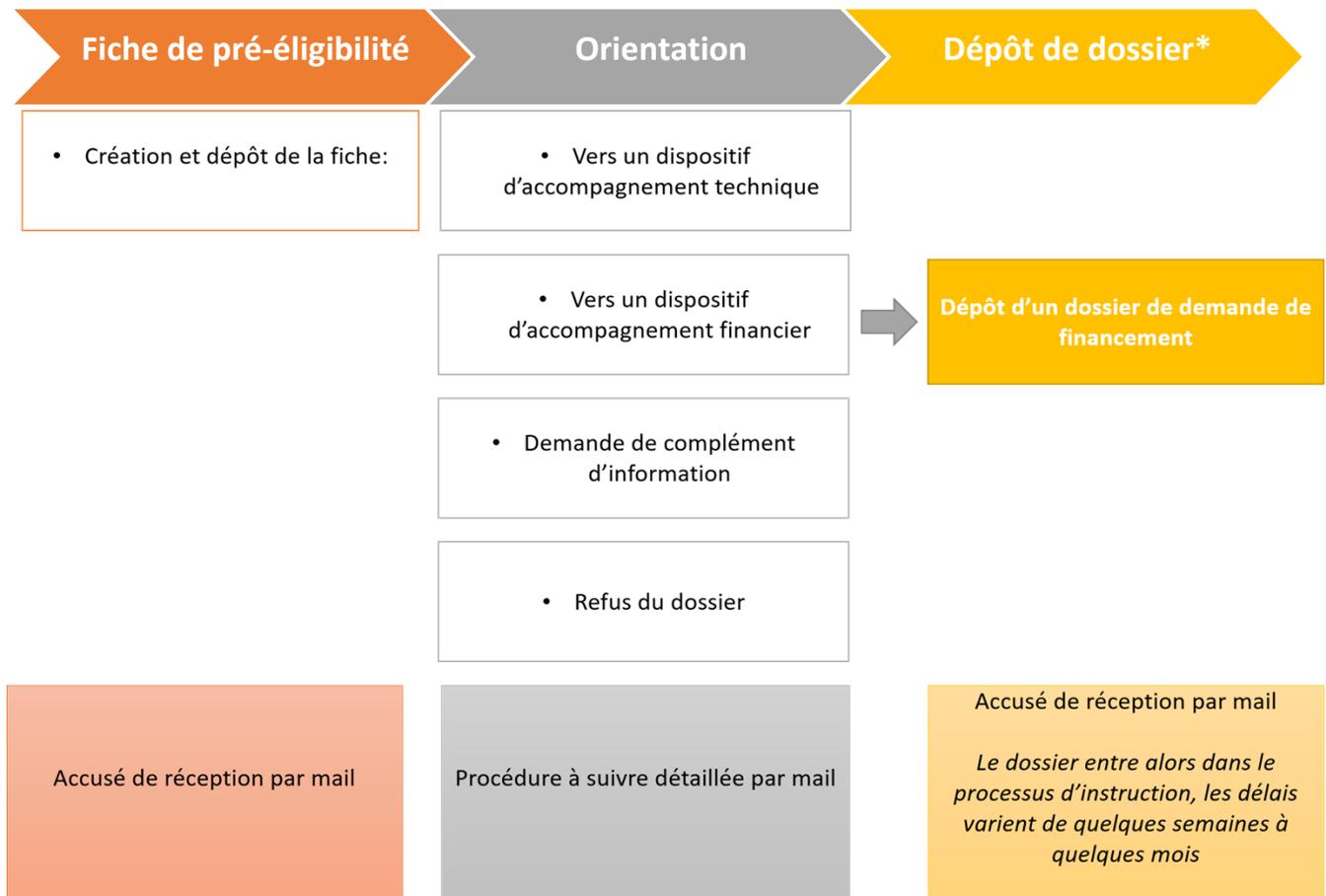
A noter que la Direction du Climat et de l'Environnement de la Région s'engage à faciliter l'analyse des projets en transversalité avec les autres directions de la Région Bretagne.

Les fiches de pré-éligibilité seront examinées en étroite collaboration avec la Direction de l'Économie. Les projets en lien avec la R&D, l'innovation pourront être orientés vers les dispositifs de la Gamme Inno et/ou Bpifrance et appels à projets spécifiques R&D. De même un lien avec les défis sur mesure et défi partagé du dispositif BreizhFab sera réalisé si besoin.

Étape 3 : dépôt de dossier sur le dispositif adapté pour les dossiers recevables :

Le porteur de projet reçoit par mail le lien vers le dispositif correspondant à sa demande et complète en ligne les documents demandés. La demande entre ensuite en instruction.

Synthèse du processus proposé ci-dessous :



Précisions :

- La fiche de pré-éligibilité n'est pas un dossier de candidature à un dispositif de financement ;
- L'opération pour laquelle vous sollicitez une aide financière ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes (sous quelque forme que ce soit : marché signé, commande signée, devis accepté...).
- Les aides ne constituent pas un droit à délivrance et n'ont pas un caractère systématique. Elles doivent être incitatives et proportionnées. Leur attribution, voire la modulation de leur montant, peuvent être fonction de la qualité de l'opération financée, des priorités définies au niveau national ou local, ainsi que des budgets disponibles.

- L'ADEME et la Région s'accordent sur les montants des aides alloués selon les règlements d'attribution des aides, les co-financements existants et les budgets disponibles.

Nature des dépenses	Taux maximum d'aide
Étude de diagnostic ou étude de faisabilité	Jusqu'à 70% des dépenses de prestation externe éligibles plafonnées à 50 K€ pour une étude de diagnostic et 100 K€ pour une étude d'accompagnement de projet
Investissements matériels (adaptation, aménagement des locaux, équipements) et immatériel	Jusqu'à 55% des dépenses éligibles

Pour exemple : liste de dépenses éligibles (non exhaustive et non engageante pour l'ADEME) :

Etudes réalisées par un prestataire extérieur

Bâtiment, génie civil, terrassement, VRD

Ingénierie, dispositif de suivi des performances

Équipements type outillage

Équipements de type process

Expérimentation à petite échelle préalable à l'investissement : soit du matériel, soit une organisation innovante
Etc.

Pour plus d'informations sur les dépenses éligibles pour le calcul de la participation financière de l'ADEME se référer au lien :

<https://www.ademe.fr/aides-financieres-lademe>

Les soutiens de l'ADEME ne sont pas possibles sur les investissements bénéficiant déjà de soutiens des éco-organismes dans le cadre des filières REP – Responsabilité Élargie des Producteurs (pas de doublons). L'opération pour laquelle l'aide est sollicitée doit être conforme avec la réglementation et ne conduit pas à la mise en conformité dans le cadre de normes obligatoires.

5. J'ai besoin d'aide pour constituer la fiche de pré-éligibilité

Pour vous aider dans la constitution de votre fiche de pré-éligibilité, plusieurs moyens sont à votre disposition :

- Vos conseiller-e-s habituel-le-s (technopole, incubateur, cress, chambre consulaire, référents territoriaux Région ...)

- L'organisation de plusieurs visio-conférences afin de présenter l'AAIP et de répondre aux questions des porteurs de projets. Celles-ci se dérouleront aux 4 dates suivantes de 16h30 à 18h00 :

- 20 mai 2021

Inscription :

https://ademe.zoom.us/webinar/register/WN_ex7gLqYLRsSbK_bbtX7xNg

- 6 juillet 2021

Inscription :

https://ademe.zoom.us/webinar/register/WN_ORITrns6SMGwDF8ONldPPA

- 14 septembre 2021

Inscription :

https://ademe.zoom.us/webinar/register/WN_UjiLw2bCQzS2eY4VSwhQlw

- o 16 novembre 2021

Inscription :

https://ademe.zoom.us/webinar/register/WN_7QprOppJRce1whyzNQRKHQ

- Le contact par mail : aaip.ecocirculaire@bretagne.bzh pour poser vos questions.

- Une foire aux questions (FAQ) alimentée au fil de l'eau par les questions fréquemment posées sera disponible au lancement de cet AAIP via ce lien suivant :

<https://cryptpad.fr/pad/#/2/pad/view/m0lvZO7Tw855t9j4jLsKgqtoTsaiumt0FubYs8QtSn0/embed/>

6. Confidentialité - Communication

Les partenaires s'engagent à respecter la confidentialité des informations autres que celles nécessaires à l'expertise de l'analyse des fiches de pré-éligibilité.

Il appartient à chaque porteur de projet de s'inscrire sur la plateforme économie circulaire bretonne pour faire connaître son initiative :

<https://www.economiecirculaire.org/community/pg/groups/11042/reseau-economie-circulaire-de-bretagne/>